

Marie-Christine Emprou-Pajot

Panorama de l'adoption internationale au Luxembourg

Quelques pistes d'amélioration...

Après 8 années de travail social spécialisé en adoption internationale, parler de l'adoption est à la fois complexe et passionnant.

Complexe, car plus l'expérience et les connaissances dans le domaine s'accumulent, plus le champ d'investigation qui reste à découvrir s'élargit. Les connaissances en la matière sont assez récentes, il y a encore peu de recul par rapport au phénomène, comme nous l'a précisé la travailleuse sociale québécoise Johanne Lemieux.¹

Passionnant, car que ce soit dans la sensibilisation à l'adoption et la sélection des candidats ou lors de la préparation

des futurs parents adoptifs et du suivi de leur enfant, le travail d'accompagnement que je nomme *coaching* de parents adoptifs est source de découverte et de croissance, en termes de compétences pour tous, savoir faire, savoir être, savoir faire faire.

Augmenter les compétences pour améliorer le système « adoption » est un objectif stimulant recherché par la majorité des acteurs de l'adoption, qu'ils soient professionnels ou bénévoles. Il s'agit de répondre aux besoins des enfants adoptifs et de leurs parents de manière très spécifique, en offrant des services de qualité, adaptés en termes d'approche et

de méthodes à des parents particuliers d'enfants à besoins spéciaux.

Afin de mieux situer l'adoption pour le lecteur non averti, reprenons globalement le système et ses acteurs et le parcours de l'adoption suivi par les parents.

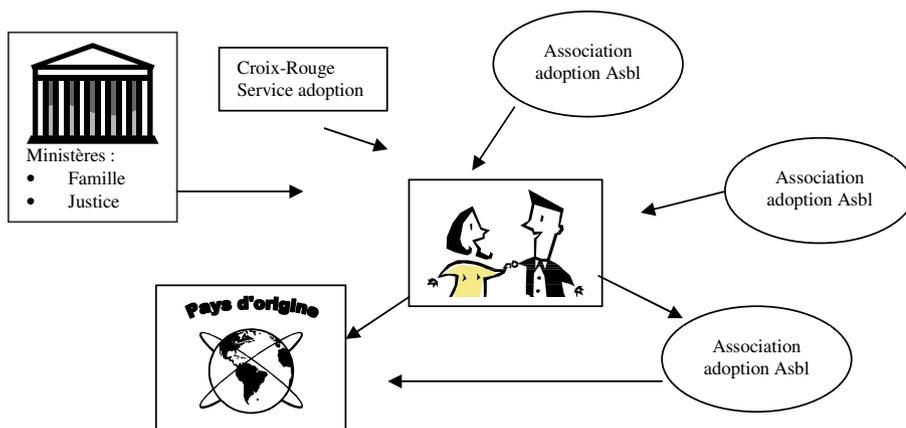
Regardons dans un premier temps succinctement ce système et ses acteurs (voir ci-contre) :

- Souvent en première ligne, le système institutionnel : le ministère de la Famille, le service adoption de la Croix-Rouge pour leur rôle d'organisation et d'information. Le ministère de la Justice y prend aussi sa part, l'adoption étant un domaine du droit de la famille, un chapitre particulier du code civil.

- Puis viennent les organismes agréés pour l'adoption qui sont souvent des associations spécifiques à un ou plusieurs pays avec lesquels elles travaillent. Le personnel est composé de bénévoles (souvent des parents adoptifs) qui accueillent les personnes, de professionnels (psychologues et assistants sociaux en free-lance ou salariés) qui effectuent les évaluations psychosociales et rédigent les rapports. Enfin, des juristes et des médecins complètent l'équipe pluridisciplinaire² qui valide la sélection des candidatures.

Face à ces services se trouvent les « clients », les futurs candidats à l'adoption, les parents adoptifs et les enfants adoptifs.

Le système actuel et ses acteurs



Marie-Christine Emprou-Pajot est assistante sociale, formatrice, coach, en libéral. Expertise sociale en adoption auprès du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg et des associations d'adoption Luxembourg Pérou et Nalédi.

N'oublions pas les pays d'origine des enfants avec leurs institutions, leurs lois, leurs critères d'attribution, leurs organisations plus ou moins complexes et transparentes. (Il est inutile d'aller sur ce terrain qui nous éloigne du propos.)

Tentons maintenant de dessiner le parcours de l'adoption du point de vue des parents (voir schéma 2).

Le parcours actuel de l'adoption au Luxembourg est en train de changer.

Préparation avant la sélection, sensibilisation à l'adoption (étapes 1 et 2)

Auparavant, les couples désireux d'adopter se préparaient plus ou moins seuls à leur projet d'adoption. Lectures, documentaires TV, rencontres et échanges dans le meilleur des cas, ils arrivaient au niveau du processus de sélection parfois démunis, parfois bien préparés.

Certains, bien au fait de ce que représente l'adoption d'un enfant étranger, étaient anxieux mais déterminés, d'autres confiants et réalistes. A l'opposé, des candidats non préparés abordaient leur projet « sans parachute », sur leur « petit nuage » avec toutefois des motivations recevables comme une stérilité.

Certains candidats refusent de voir une différence entre un enfant « fait maison » et un enfant adoptif, ils ne veulent pas lire non plus, car ils ont « peur d'avoir peur », même si cela n'est pas exprimé sous cette forme.

Aujourd'hui, des séances de sensibilisation sont proposées aux couples candidats à l'image de ce qui est fait en France et en Belgique, ces séances se déroulent normalement en amont de la sélection.

Cette sensibilisation n'a pas le but de faire peur ou de décourager, mais a pour objectif d'apporter une information concrète, claire et réaliste sur ce que représentent l'adoption, les comportements et les besoins de l'enfant, de faire tomber les clichés et de répondre aux questions qui préoccupent les futurs candidats à l'adoption.

Faire peur peut au contraire paradoxalement renforcer les motivations, particulièrement celles où les personnes se posent un défi, celles pour qui faire l'expérience de l'adoption est plus importante que désirer un enfant.

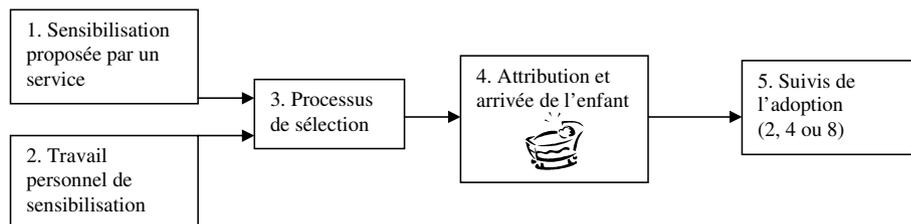


Schéma actuel du parcours de l'adoption (schéma 2)

Cette sensibilisation ne décourage pas cependant certaines motivations très particulières comme la « non-maternité volontaire », le désir d'enfant très tardif de quinquagénaires ou le projet humanitaire de « sauver des enfants » par exemple, qui nécessiteront lors de la sélection une attention et une évaluation particulières.

Il est souhaitable que les professionnels qui animent cette sensibilisation ne participent pas au processus de sélection des candidatures par déontologie.

Une sélection pour évaluer la capacité à adopter (étape 3)

Comme illustré précédemment, les dossiers des candidatures retenues par les associations arrivent à l'étape de l'évaluation. Les couples doivent, en général, remplir un questionnaire assez substantiel. Ce questionnaire amène le couple d'une part à amorcer sa réflexion, d'autre part à se préparer à l'investigation menée séparément par la psychologue et par l'assistante sociale. Le passage par l'écrit est vécu parfois comme contraignant, parfois comme très constructif. L'enquête se fait selon une investigation positive, c'est-à-dire « voir ce qui va bien », amener les personnes à se projeter dans des situations concrètes, repérer les atouts de cette candidature pour un pronostic de capacités parentales adoptives.

Il faut bien sûr analyser finement les motivations, particulièrement celles dites « humanitaires », ne pas faire l'impasse sur les motivations douteuses, les faux projets d'adoption comme par exemple remplacer un enfant décédé, les phobies de la grossesse, donner un compagnon à un enfant unique, etc. Comme dit plus

haut, la sensibilisation n'aura pas toujours permis d'évacuer ce type de motivations, l'idéal a sa force.

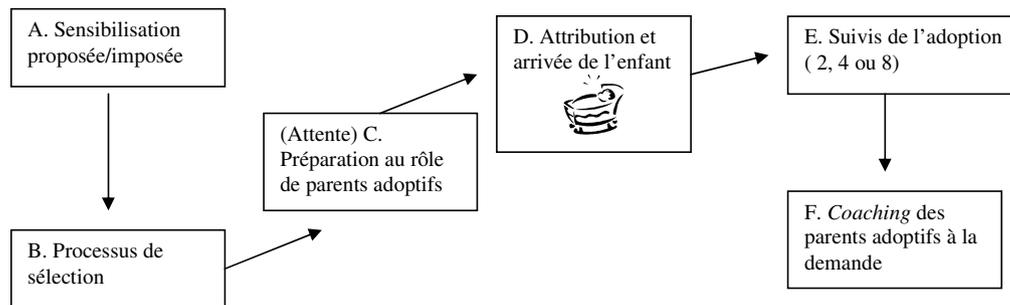
Le médecin vérifie l'état de santé et l'aptitude à l'adoption dans le sens où aucune maladie ne met en péril la vie des futurs adoptants. Il établit un certificat. Le juriste vérifie enfin l'ensemble du dossier sur le plan juridique et dans sa conformité.

L'assistante sociale et la psychologue ne rédigent un rapport d'évaluation, en général, que si l'issue est positive. Il n'est pas nécessaire de devenir « méchant » ou froid lors de l'enquête lorsque l'on sent que l'on va vers un avis négatif. L'attitude neutre et ouverte et la relation de confiance peuvent demeurer jusqu'à la conclusion. Seules les candidatures sont évaluées, les personnes en tant que telles ne sont pas jugées.

En cas d'avis réservé ou négatif, les candidats sont informés oralement des raisons pour lesquelles leur candidature ne peut aboutir. Ils reçoivent alors un court rapport reprenant ces raisons. Cela est toujours très délicat et difficile. Les professionnels tentent de le faire selon des critères précis et avec le maximum de respect. Les personnes doivent pouvoir « vivre avec ce refus » après cette tentative d'adoption. Nous cherchons constamment à améliorer notre attitude et notre façon de faire dans ce type de situation. Dire « non » peut parfois rendre un grand service à un couple.

L'équipe pluridisciplinaire ayant donné un avis positif, la candidature est retenue. Sans entrer dans les détails, les futurs parents adoptifs peuvent alors entamer les démarches administratives et juridiques.

Un nouveau schéma du parcours de l'adoption arrive... (graphique 3)



Formation en ©Adopteparentalité (étape C)

Comme le font les services qui forment des familles d'accueil, il serait intéressant de proposer une formation en ©Adopteparentalité.³ Cette formation serait donnée aux futurs parents adoptifs, c'est-à-dire des couples ayant déjà obtenu un avis favorable à leur projet d'adoption.

Ayant pour objectif d'augmenter les compétences parentales sur la spécificité de l'adoption, cette formation apporterait des connaissances sur l'enfant adopté, ses particularités et particulièrement ses besoins lors de son arrivée et au cours de la première année.

Elle aurait pour but la préparation à l'accueil de l'enfant. Ce temps d'échanges fructueux permettrait de répondre à des questions d'ordre médical, psychologique ou social concernant la période d'adaptation de l'enfant à son nouveau milieu familial.

Bien des personnes apprécieront de continuer de rencontrer des professionnels de l'adoption et d'autres futurs parents adoptifs pour parfaire leur préparation cognitive et psychologique, et de parler de façon plus concrète de l'accueil de leur futur enfant.

Cette préparation se ferait en plusieurs séances lors de la période d'attente, vécue comme « vide » après le stress de la sélection.⁴ Cette attente est plus ou moins longue selon les associations, car elle dépend du pays d'origine des enfants et des processus administratifs locaux. Cette formation transformerait cette période creuse en période active et dynamiserait les futurs parents soucieux de bien se préparer.

On peut aborder à titre d'exemple le thème de la première rencontre. Il est

important de démystifier ce moment, souvent décrit comme merveilleux dans les livres de témoignages. La mère qui ne ressent pas cette émotion en voyant son enfant adoptif pour la première fois, peut garder un fort sentiment de culpabilité. Dire simplement que ce moment est un choc pour l'enfant, mais aussi pour les parents, un choc qui peut ne pas être agréable. L'enfant est arraché à son milieu de garde auquel il est habitué (changement d'odeur, d'images, de bruits, de langage). Pour les parents, l'enfant idéalisé fait face à l'enfant réel, cet enfant ne ressemble pas à la photo reçue si celle-ci existe, photo de mauvaise définition arrivée par Internet, photo tant regardée pour se faire une idée, pour se préparer à la rencontre imaginée des centaines de fois avant le jour J.

Cependant, la sensibilisation ne décourage pas certaines motivations très particulières comme la « non-maternité volontaire », le désir d'enfant très tardif de quinquagénaires ou le projet humanitaire de « sauver des enfants » par exemple.

L'aspect prévention d'une telle offre de service est important à souligner. Le 1^{er} suivi n'est programmé en général qu'au 6^e mois après l'arrivée de l'enfant. Ces conseils en attitudes parentales pour cette étape de « greffe affective » apparaissent comme cruciaux. Jusqu'à présent, cela est fait plus ou moins par les bénévoles des associations au vue de leur expérience de l'adoption.

Ce type de service offre un nouvel approfondissement des motivations à l'adop-

tion. Ce travail de formation – réflexion permettrait d'éviter des adoptions difficiles ou des complications d'adoption. Ce point n'est pas à négliger compte tenu des coûts engendrés par ces cas-là.

Il se peut aussi que des candidats se désistent après cette préparation. Cela sera accepté positivement sans culpabiliser les couples. Quelque soit le professionnalisme des intervenants responsables de la sélection, le processus de sélection est limité dans le temps, la sélection ne pouvant aborder toutes les facettes cachées des motivations d'une candidature. Ils ne peuvent suppléer à une perte de confiance chez des candidats qui se retrouvent alors face à leurs limites, voire même à des angoisses non révélées lors de la sélection.

Attribution de l'enfant : « l'apparement » (étape D)

L'apparement (ou *matching*) est la proposition d'établir une relation adoptive entre un enfant et une famille adoptive. Conjonction de deux projets de vie, c'est un moment clef pour l'enfant et le couple à qui il est confié. Il est fait dans l'intérêt de l'enfant, c'est le choix d'une famille pour un enfant précis et non l'inverse.

Dans certains pays, l'association luxembourgeoise n'a aucune marge de manœuvre (Pérou par exemple); dans d'autres, cela se fait en transparence avec les travailleurs sociaux locaux, avec parfois le choix de la mère biologique quant au profil⁵ des futurs parents (Afrique du Sud).

La famille adoptive donne son approbation à la proposition d'enfant, puis elle se prépare mentalement et matériellement à la rencontre. Avant son arrivée, l'enfant est préparé à son adoption; la forme est bien sûr différente selon son âge.

Les suivis post-adoptifs (étape E)

Des suivis de l'enfant nouvellement adopté sont en général exigés par les pays d'origine. Ces suivis ont pour objectif de donner des nouvelles de l'enfant sur son développement moteur, psychosocial, médical et cognitif. En fait, peu de pays donnent une trame de ce qu'ils attendent dans les rapports de suivi, à part le Pérou qui impose un document bien élaboré. Le ministère de la Famille laisse les assistantes sociales décider au vu de leurs savoir-faire professionnels de la teneur de la visite et du contenu du rapport envoyé au pays d'origine de l'enfant.

Ces suivis sont souvent d'un nombre limité (entre 4 et 8), une visite tous les 6 mois sur une période de 2 à 4 ans. Pour les pays qui n'en demandent pas, le Service adoption du ministère de la Famille demande que deux suivis post-adoption soient faits lors de la première année. Certains pays exigent plus de suivis, quasiment jusqu'à la majorité (Inde, Ethiopie par exemple).

Les suivis sont à programmer selon un calendrier précis et non en fonction de besoins d'aide ponctuelle ou plus intense des familles. Lors de ces suivis, l'assistante sociale peut repérer un démarrage difficile de la relation adoptive sans avoir les moyens (en temps notamment) d'intervenir de façon adéquate. En cas de difficultés, comme par exemple un problème d'attachement chez un enfant adoptif déjà âgé, les familles sont obligées d'avoir recours à des services classiques d'aide psychologique, orthophonique, pédagogique, selon la problématique et les besoins de l'enfant. Or ces services n'ont pas toujours du personnel spécialisé en adoption.

Le coaching des parents adoptifs, le coaching d'adolescents (étape F)

Une consultation spécialisée en adoption offrirait aux parents adoptifs la possibilité d'être reçus au moment où ils en ressentent le besoin par des personnes formées à la spécificité de la situation adoptive. L'aide proposée se ferait sous forme de *coaching* de parents adoptifs pour des difficultés moyennes ou de thérapie de l'enfant en présence de ses parents en cas de troubles plus graves comme un problème d'attachement, d'identité ou pour des effets d'alcoolisation fœtale.

Lors des consultations spécialisées classiques, l'enfant adopté n'est pas examiné selon « sa normalité adoptive ». Cela pose des problèmes aux parents souvent culpabilisés par le diagnostic. En effet, beaucoup de retard d'apprentissage ou de comportements bizarres font partie de la « normalité de l'enfant adoptif » nouvellement arrivé. Cette période d'adaptation jusqu'à un retour à une situation acceptable est d'autant plus longue que l'enfant était âgé à son adoption et qu'il a subi de multiples placements et ruptures affectives lors de sa phase de pré-adoption. Il a du mal à refaire confiance à ces nouveaux parents. Il faut compter en général autant de mois d'adaptation en famille adoptive que de mois passés en home d'enfants.⁶

Les professionnels (...) ressentent le besoin de développer de nouveaux services d'aide aux parents adoptifs, mais aussi des lieux de parole et de soins pour des adolescents adoptés souvent en questionnement sur leur identité.

Le *coaching* se démarque d'un suivi classique d'observation dans le sens où il se donne l'objectif de renforcer les compétences parentales et utilise des techniques d'intervention propres au *coaching*. On peut citer :

- valorisation des attitudes parentales adaptées, les encourager à « faire mieux ce qu'ils font déjà bien », augmenter la confiance en leurs capacités de repérage et d'analyse, leur apporter des modèles de réflexion sur leur relation avec l'enfant et d'observation du comportement de leur enfant, apporter aussi des notions de psychologie de l'enfant adopté, rassurer et sécuriser les parents pour qu'ils retrouvent « leur bon sens ».

Le *coach*, par un jeu de questions, les aide à trouver leur solution, celle qu'ils seront à même de mettre en place et de transférer seuls face à une nouvelle difficulté.

Ce travail n'empêcherait pas le recours à d'autres spécialistes, mais se ferait en coordination selon le principe du *Case Management*.⁷ Le professionnel de l'adoption serait le *case manager* et centraliserait les informations pour le suivi global de l'enfant.

Les recherches en psychologie de l'adopté ont mis en évidence des particularités propres à cette expérience particulière de parentalité et des professionnels (médecins, psychologues, assistants sociaux) ont développé des méthodes et techniques d'accompagnement adaptées.⁸

Depuis quelques années, les professionnels luxembourgeois qui œuvrent dans ce domaine ressentent le besoin de développer de nouveaux services d'aide aux parents adoptifs, mais aussi des lieux de parole et de soins pour des adolescents adoptés ou jeunes adultes adoptés souvent en questionnement sur leur identité, parfois aussi en grande détresse, quand ce n'est pas en rupture totale avec leur famille.

Il paraît opportun aujourd'hui de repérer au Luxembourg ceux qui ont déjà les compétences, les connaissances et l'expérience en adoption, ceux qui, travaillant déjà en adoption sont prêts à s'investir dans ce type d'accompagnement spécialisé en adoption, que représentent ces nouveaux services, tels que la sensibilisation à l'adoption, la formation en ©Adopteparentalité, le *coaching* de parents adoptifs et d'adolescents adoptés et enfin, l'intervention thérapeutique en cas de difficultés dans un contexte d'adoption.

Certes, l'adoption est une belle aventure de famille avec ses émotions et ses imprévus, mais elle ne doit pas se transformer en un *trekking* à hauts risques.⁹

¹ Formation en ©Adopteparentalité Luxembourg, 6-8 avril 2005

² L'équipe pluridisciplinaire est composée d'un assistant social, d'un psychologue, d'un médecin et d'un juriste.

³ Copyright 2003, Le monde est ailleurs. Québec.

⁴ Propos de parents adoptifs : « Après l'avis positif, tout est retombé, on a essayé de ne pas penser à l'adoption, on savait que ce serait long... Lorsque l'enfant nous a été proposé, on n'y pensait plus, c'était la panique, le stress... »

⁵ Dossier personnel de présentation établi par les futurs parents adoptifs (photos de famille, de maison et de paysages, textes)

⁶ Professeur J.-F. Chicoine, L'enfant adopté dans le monde, Ed. de l'Hôpital Ste-Justine, collection pour les parents.

⁷ Ensembles d'aides complémentaires coordonnées qui concourent à répondre aux besoins spécifiques d'un enfant dans un souci d'économie de moyens et d'efficacité.

⁸ www.instituteforattachement.org ; www.quebecadoption.net ; www.meanomadis.com

⁹ Allusion à l'intervention de Johanne Lemieux : « On n'escalade pas l'Everest en teeshirt et en baskets ». Conférence du 9.4.2005 à Luxembourg.